

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3354

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s):

objet : Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de

Sétif et la Commune de Sétif (Algérie) pour la période 2019-2022

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'attractivité et des relations internationales

Rapporteur: Monsieur le Conseiller délégué Vincent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés: MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019

Délibération n° 2019-3354

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : Convention de coopération décentralisée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la Wilaya de Sétif et la Commune de Sétif (Algérie) pour la période 2019-2022

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, l'agglomération lyonnaise et la Wilaya de Sétif entretiennent des relations de partenariat technique. Un protocole de coopération a été signé le 18 mars 2006 donnant un cadre général aux échanges qui ont suivi.

Dans l'objectif de développer un programme d'actions et de fixer un cadre technique et juridique aux 2 partenaires, une 1ère convention triennale de coopération décentralisée portant sur la période 2010-2012 a été approuvée par délibération n° 2009-1080 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon du 2 novembre 2009.

Une 2ème convention a été approuvée par délibération n° 2013-3992 du Conseil de communauté en date du 24 juin 2013, et incluant dans les partenaires la Commune de Sétif et la Ville de Lyon, mais pour des raisons d'agenda et de contexte géopolitique, il avait été impossible de réunir les 4 signataires. De fait, cette convention n'a jamais pu être signée.

Une 3^{ème} convention de coopération décentralisée, approuvée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0529 du 21 septembre 2015, a été signée le 25 octobre 2015 pour la période 2016-2018 afin de poursuivre cette coopération en apportant les modifications découlant du nouveau contexte et du statut de la Métropole. Les domaines d'intervention de cette coopération ont été étendus et recouvraient :

- le développement des relations économiques,
- les espaces publics et les espaces verts,
- l'éclairage public,
- le développement urbain et durable.

De plus, 3 nouveaux axes ont été mis à l'étude :

- le renforcement des échanges culturels,
- les transports et déplacements,
- le traitement des déchets.

Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler les accords de coopération pour une durée de 3 ans, en incluant à nouveau la Commune de Sétif et la Ville de Lyon.

I - Bilan de la coopération 2015-2018

Globalement, le programme d'origine a été réalisé (15 missions techniques réalisées sur 18 prévues et 17 personnes accueillies sur 18 prévues). Qualitativement, lors des assises de la coopération en 2016 à Alger, la coopération Lyon-Sétif est apparue comme l'une des plus dynamiques.

Cette convention a permis de focaliser la coopération sur 2 axes majeurs : le développement urbain et l'aménagement urbain qui ont fait l'objet de nombreux échanges avec l'ensemble des partenaires locaux : services de la Wilaya de Sétif, de la Commune de Sétif, de l'agence d'urbanisme de Sétif (URBASE) et de l'Université de Sétif. Du coté lyonnais, la coopération intervient en mobilisant les services de la Métropole, de la Ville de Lyon, de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise, du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) et ponctuellement d'intervenants privés.

La coopération est basée essentiellement sur de la formation. On peut souligner plusieurs avancées concrètes :

- l'attrait indéniable des formations sous forme d'ateliers sur l'urbanisme et les espaces verts (10 en tout depuis 2010) qui comptabilisent plus de 500 participants avec des ateliers recevant de 50 à 80 personnes,
- la volonté de faire passer en phase opérationnelle des projets de renouvellement urbain étudiés lors des ateliers tel que le quartier Bel Air ou celui des 1 000 logements,
- l'amélioration des aménagements des espaces verts et des espaces publics de la Commune de Sétif qui gagne en 2018 le trophée des villes vertes algériennes,
- la mobilisation importante des acteurs économiques lors des délégations officielles.

Les domaines mis à l'étude, lors de cette convention, n'ont été que partiellement abordés soit par manque de disponibilité des techniciens lyonnais soit par l'absence de demande précise. Il est proposé par la Wilaya de Sétif de développer les domaines culturels et la gestion des déchets à l'avenir ; celui des transports et déplacements n'est pas à retenir.

1° - Le développement économique

L'organisation d'une délégation économique lyonnaise à Sétif, Alger et Oran du 24 au 29 octobre 2015, avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne, l'Université de Lyon, et 40 entreprises a permis d'organiser de nombreuses rencontres entre les acteurs économiques des 2 agglomérations.

A l'occasion de cette délégation, les CCI de Lyon et de Sétif ont signé une convention de partenariat et des entreprises ont pu finaliser la signature de contrats.

2° - Les espaces publics et les espaces verts

Depuis 2012, cette thématique a fait l'objet de 2 ateliers en 2013 et 2015 qui ont permis d'initialiser la réflexion sur la qualité des espaces verts, l'aménagement du parc d'attraction, la taille des arbres, les plantations d'alignement et d'engager 2 projets : la rédaction de la charte de la trame verte qui est en cours de finalisation et la création d'une pépinière municipale dont le projet est assujetti à la mise à disposition d'un terrain.

De façon plus concrète, une amélioration sensible de l'aménagement et de la gestion des espaces verts est à noter depuis quelques années à Sétif ; la Commune de Sétif a aussi obtenu en 2018 le 1^{er} prix des villes vertes algériennes.

3° - L'éclairage public

Le projet pilote de la mise en lumière d'un bâtiment du patrimoine architectural colonial, la mosquée El Atik, démarré en 2010, a été inauguré en octobre 2015.

4° - Le développement urbain et durable

C'est de loin la thématique qui engendre le plus d'échanges et qui mobilise de nombreux participants. Depuis le début du partenariat, 5 ateliers ont été organisés de 2010 à 2015, puis 3 autres de 2016 à 2018. Cela représente environ 400 participants sur ces 8 ateliers.

Le format atelier permet de faire travailler ensemble les différents partenaires sétifiens (URBASE, Commune de Sétif, Wilaya de Sétif, Université) sur des cas locaux concrets.

De plus depuis avril 2015, à la demande des autorités algériennes, les ateliers de formation/action réunissent les agences d'urbanisme des autres Wilaya limitrophes.

Lors de cette dernière convention, il a également été organisé l'accueil à Lyon, en décembre 2015, d'une délégation de 6 personnes sur les zones d'activité et le développement durable.

5° - Les nouveaux axes à l'étude

Si lors de la période précédente, plusieurs projets d'échanges culturels ont été portés ou accompagnés par la Métropole et la Wilaya de Sétif, cela n'a pas été le cas durant cette convention. L'étude d'une coopération entre les musées de Sétif et de Lyon est en cours. Ce projet devrait être développé dans le cadre de la future convention.

Concernant la gestion des déchets, il a été organisé :

- l'accueil à Lyon d'une délégation de 6 techniciens, en novembre 2016, sur la gestion des déchets et les sols pollués.
- une mission d'assistance technique, en mars 2017, sur les centres de tri des déchets.

Ces premières actions ont permis de lancer cet axe de coopération très technique et nécessitant une mobilisation plus importante des services techniques de la Métropole de Lyon.

II - Plan d'action prévisionnel de la coopération sur la période 2019-2022

Afin de poursuivre cette coopération, il est proposé une nouvelle convention permettant à la fois de consolider les axes de travail qui ont fait leur preuve et de développer de nouvelles actions.

La nouvelle convention sera organisée autour de 6 grands axes.

1° - Urbanisme, développement urbain et durable

Il est proposé de poursuivre les activités engagées lors des précédentes conventions dans le domaine du développement urbain et principalement sur les axes suivants :

- la mise en œuvre des projets des quartiers de renouvellement urbain tels que Bel Air ou les 1 000 logements,
- le renouvellement urbain des friches industrielles et d'activités,
- les secteurs d'extension urbaine.
- l'ancien tissu urbain du centre historique de la ville, la protection du patrimoine,
- l'éco urbanisme,
- la circulation, le stationnement, les transports et l'articulation transports/urbanisme,
- les inondations, la gestion du risque, l'estimation de la vulnérabilité et l'observatoire des risques.

2° - Aménagements, espaces publics, espaces verts

La Wilaya de Sétif, les services techniques de la Commune de Sétif, l'URBASE et une société publique gèrent et aménagent les espaces verts, les espaces publics et les plantations d'alignement de la Commune de Sétif. Il est proposé de poursuivre les actions de coopération déjà engagées dans ce domaine et notamment sur les axes suivants :

- la finalisation de la charte de la trame verte à différentes échelles et sa mise en œuvre,
- la création d'une pépinière municipale et le développement des espèces locales,
- la gestion et l'entretien des espaces verts,
- l'agriculture urbaine et les circuits courts,
- la mise en relation avec des organismes de formation spécialisés dans le paysage.

3° - Eclairage public

Les services techniques de la Commune de Sétif, en charge de l'éclairage public, seront accompagnés notamment sur :

- l'optimisation de la gestion de l'éclairage urbain et de la consommation énergétique,
- les modes opératoires, les nouveaux matériels, les nouvelles technologies,
- l'utilisation d'énergies renouvelables.

4° - Gestion des déchets ménagers

Suite aux premiers échanges dans ce domaine lors de la précédente convention, il est proposé de poursuivre la coopération avec les services techniques de la Wilaya de Sétif et de la Commune de Sétif sur les thématiques suivantes :

- la collecte sélective des déchets.
- l'actualisation du schéma directeur de collecte des déchets,
- les différents modes de traitement : déchetterie, recyclerie, incinérateur, centre d'enfouissement technique.

5° - Culture

Afin de développer des échanges à caractères culturels, il est proposé d'engager des échanges avec le Musée public national d'archéologie de Sétif, sur les thématiques suivantes :

- la formation en conservation du patrimoine archéologique mobilier et immobilier,
- l'animation et la médiation culturelle avec des ateliers scolaires,
- la création d'expositions conjointes.

6° - Echanges économiques

Il est proposé de poursuivre les actions engagées pour le rapprochement économique des 2 agglomérations sur les 4 secteurs clefs que sont : l'industrie plastique, l'électronique, l'agro-alimentaire et les métiers de la construction, tout en laissant la possibilité de renforcer d'autres secteurs.

L'organisation de rencontres ou d'évènements économiques à Lyon ou à Sétif, tels qu'ils ont été initiés lors de la précédente convention, sera poursuivie.

Cet axe sera développé conjointement avec les chambres de commerce, les chambres d'artisanat et les acteurs économiques de Sétif et de Lyon.

7° - Autres domaines

La coopération entre les 2 agglomérations aura également pour objectif de favoriser les échanges des différents partenaires publiques dans les domaines de la santé, de l'enseignement supérieur et du sport.

Une recherche de financements complémentaires pourra être faite auprès de partenaires institutionnels tels que l'Union européenne, l'Agence française de développement (AFD), les ministères des affaires étrangères.

III - Modalités de mise en œuvre

Ce programme de coopération sera mis en œuvre selon le mode d'intervention suivant :

- la Métropole de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Sétif (4 personnes par an en moyenne) et des accueils de stagiaires d'une semaine à Lyon (6 personnes par an en moyenne),
- la Métropole de Lyon prendra en charge les frais de transport des 4 missions à Sétif, les frais d'hébergement, de repas et de transports locaux des 6 stagiaires accueillis à Lyon, ainsi que des frais de communication à Lyon,
- la Ville de Lyon s'engage à organiser des sessions de formation ou de missions d'expertise technique d'une semaine à Sétif (2 personnes par an en moyenne),
- la Ville de Lyon prendra en charge les frais de transport des 2 missions à Sétif,
- la Wilaya de Sétif prendra en charge les frais d'hébergement, de transports locaux et des frais liés à l'organisation de 4 missions à Sétif, les frais de déplacement de 3 stagiaires à Lyon, ainsi que les frais de communication à Sétif,
- la Commune de Sétif prendra en charge les frais d'hébergement, de transports locaux et des frais liés à l'organisation de 2 missions à Sétif, et les frais de déplacement de 3 stagiaires à Lyon.

Le budget prévisionnel annuel se répartit de la manière suivante :

	Valorisation (en €)	Numéraire (en €)	Total (en €)
Métropole de Lyon	33 600	13 400	47 000
Ville de Lyon	12 000	1 200	13 200
Wilaya de Sétif	2 800	4 700	7 500
Commune de Sétif	200	2 700	2 900
Total			70 600

La contribution totale de la Métropole s'élèverait au maximum à 141 000 € pour les 3 années de la convention. Elle se répartit comme suit :

- 100 800 € en coûts indirects (valorisation du temps de travail, charges),
- 40 200 € en coûts directs (prestations) ;

Vu l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

- 1° Approuve la convention de coopération décentralisée entre la Métropole, la Ville de Lyon, la Commune de Sétif et la Wilaya de Sétif pour la période 2019-2022, représentant un montant maximal de dépenses prévisionnelles de 141 000 € dont, 100 800 € de prestations indirectes et 40 200 € de prestations directes.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° Les dépenses** de prestations directes soit 40 200 € seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal exercices 2019 et suivants chapitre 011 opération n° 0P02O5419.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.